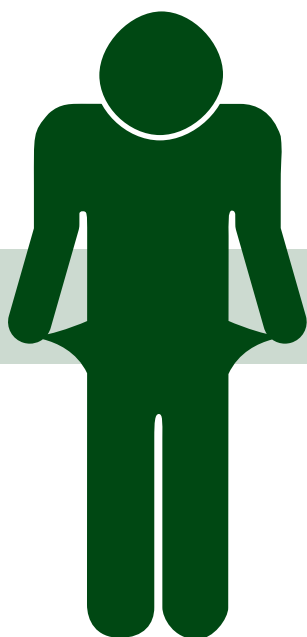


SE RENSEIGNER SUR ...

l'endettement



Prenez vos dettes en main!



Pour une visite du site Web, rendez-vous à
www.InfoConsommation.ca.

Produit par le Comité des mesures
en matière de consommation
fédéral, provincial et territorial

La première étape pour régler votre problème d'endettement est d'en reconnaître les signes avant-coureurs.

Prenez vos dettes en main

Le manque d'argent vous inquiète? Êtes-vous incapable de payer toutes vos factures? Les appels d'une agence de recouvrement vous font-ils sursauter chaque fois que le téléphone sonne?

Si oui, alors vous n'êtes pas seul. De nombreux consommateurs canadiens ont les mêmes inquiétudes que vous. Le truc, c'est de reconnaître les signes avant-coureurs de votre problème d'endettement.

Cette fiche d'information vous aidera à reconnaître les signes avant-coureurs de l'endettement. Vous y trouverez aussi des conseils sur la façon de contrôler vos dettes. Ensuite, si vous avez d'autres questions à ce sujet, visitez l'outil en ligne d'Industrie Canada appelé « Prenez vos dettes en main! » disponible à www.InfoConsommation.ca.

Signes avant-coureurs de l'endettement

La première étape pour régler votre problème d'endettement est d'en reconnaître les signes avant-coureurs. Vous avez un problème d'endettement si vous:

- réglez vos factures en retard ;
- faites des chèques sans provision, c'est-à-dire sans avoir l'argent suffisant en banque;
- payez seulement le minimum exigé chaque mois sur votre carte de crédit;
- utilisez l'argent d'une carte de crédit pour en payer une autre;
- recevez un appel d'une agence de recouvrement;
- empruntez souvent à des amis ou à des membres de la famille;
- vous faites couper les services publics comme le téléphone ou l'électricité;
- réduisez les dépenses courantes liées aux loisirs, aux vêtements et à la nourriture.

Il existe de nombreuses façons de régler votre problème d'endettement. Celles que vous choisirez devront correspondre à votre situation personnelle. En voici quelques-unes.

Consultez un conseiller

Si vous avez des dettes, consultez un conseiller budgétaire ou en crédit. Tout le monde peut avoir recours aux services d'un conseiller budgétaire ou en crédit. Votre conseiller peut vous aider à élaborer un plan pour gérer votre argent. Il peut aussi vous faire des suggestions pour rembourser vos dettes. Les services-conseils en budget et en crédit sont offerts par de nombreux types d'organisations, comme les gouvernements provinciaux, les groupes sans but lucratif et les entreprises privées. Adressez-vous au bureau d'information aux consommateurs de votre province ou territoire ou à un organisme de défense des consommateurs de votre région. On vous aidera à trouver un conseiller budgétaire ou en crédit.

Voici certaines suggestions que pourrait vous faire un conseiller en crédit.

Réorganisez votre budget

Préparez un budget et respectez-le. Par exemple, si votre budget ne prévoit pas l'achat d'un nouveau divan, alors ne le faites pas. En respectant votre budget, vous arriverez à mieux contrôler vos dépenses. Vous apprendrez à payer l'essentiel avant tout, comme la nourriture. Vous arriverez ainsi à libérer une certaine somme chaque mois pour rembourser vos dettes.

Consolidez vos dettes

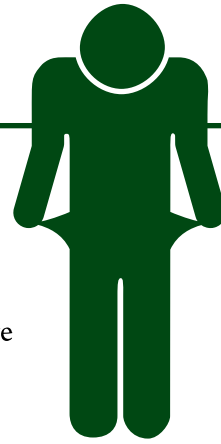
Vous pouvez décider de consolider vos dettes, c'est-à-dire de les regrouper en un seul prêt. Vous pourrez ainsi utiliser ce prêt pour rembourser certains ou tous vos créanciers en un seul paiement. Vous n'aurez alors qu'un seul prêt à rembourser et un seul paiement mensuel. Assurez-vous de faire affaire avec une banque, une coopérative de crédit ou une autre institution financière en qui vous pouvez avoir confiance.

Communiquez avec vos créanciers

Le fait de prendre des arrangements avec vos créanciers peut vous aider à rembourser vos dettes. Dressez la liste de vos créanciers et communiquez avec chacun d'entre eux séparément. Vous pourriez, par exemple, demander de réduire vos paiements. Vous pourriez aussi demander d'interrompre vos paiements pendant un certain temps ou de réduire votre taux d'intérêt. Vous pouvez même proposer les trois options. Vous pouvez aussi confier cette tâche à un conseiller budgétaire ou en crédit, puisqu'il a l'habitude de s'adresser à des créanciers.

Si vous avez des dettes, consultez un conseiller budgétaire ou en crédit. Tout le monde peut avoir recours aux services d'un conseiller budgétaire ou en crédit.

Le fait de prendre des arrangements avec vos créanciers peut vous aider à rembourser vos dettes.



Vendez un de vos biens

Un bien est quelque chose que vous possédez entièrement, c'est-à-dire pour lequel vous ne devez pas d'argent. Ce n'est pas toujours facile à faire, mais vendre un bien peut vous aider à rembourser une partie de vos dettes. Le bien que vous vendez pourrait être votre véhicule ou même votre téléviseur ou votre ordinateur.

Si aucune de ces options ne vous convient, vous pouvez prendre des mesures légales comme de déclarer faillite ou de faire une proposition de consommateur. Pour en savoir plus au sujet de ces options, consultez « Prenez vos dettes en main! » à www.InfoConsommation.ca et cliquez sur « Options de derniers recours ».

Qu'est-ce qu'une agence de recouvrement?

Une agence de recouvrement est une entreprise qui intervient auprès de personnes endettées. Vos créanciers paient ces agences pour récupérer les sommes que vous leur devez. Voici quelques trucs utiles à savoir au sujet des agences de recouvrement :

- Si vous recevez un avis expliquant que votre dossier a été remis à une agence de recouvrement — ne paniquez pas — l'agence cherche à ravoir l'argent que vous devez à son client.
- Si possible, payez ce que vous devez.
- S'il vous est impossible de tout payer en une seule fois, communiquez avec l'agence et expliquez votre situation.
- Si vous arrivez à vous entendre avec l'agence sur la méthode que vous utiliserez pour payer, faites-le mettre par écrit.
- N'envoyez jamais d'argent comptant. Assurez-vous d'obtenir de la part de l'agence un reçu en retour de votre paiement.
- Renseignez-vous auprès de votre province ou territoire si vous avez des questions ou des inquiétudes par rapport à une agence.

Une agence de recouvrement est une entreprise qui intervient auprès de personnes endettées.

Soyez au courant de vos droits!

Vous pensez avoir été traité injustement par une agence de recouvrement? Les agences de recouvrement ont des règles à suivre. Par exemple, le représentant d'une agence de recouvrement ne peut pas faire d'appels téléphoniques fréquents et agressifs à votre famille ou à vous-même. Ces règles diffèrent légèrement dans l'ensemble du Canada.

Pour en savoir plus sur ce que peuvent faire ou ne pas faire les agences de recouvrement, consultez « Prenez vos dettes en main! » à www.InfoConsommation.ca et cliquez sur le lien vers les agences de recouvrement. Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau d'information aux consommateurs de votre province ou territoire.

Votre dossier de crédit, votre pointage de crédit et votre cote de crédit

Votre dossier de crédit

Vos antécédents en matière de crédit sont les faits passés par rapport à votre crédit. Ils sont conservés dans des dossiers tenus par l'une des trois grandes agences d'évaluation du crédit au Canada. Ces dossiers sont appelés dossiers de crédit. Votre dossier de crédit est un portrait de vos antécédents en matière de crédit. Les agences se servent de ces dossiers pour créer les pointages ou les cotes de crédit. Les prêteurs peuvent consulter ces pointages et ces cotes pour décider s'ils courent un risque en vous accordant un prêt.

Votre pointage de crédit

Votre pointage de crédit vous renseigne sur votre santé financière. Il révèle le risque que vous représentez pour les prêteurs, par rapport à d'autres consommateurs. Il existe différentes façons d'interpréter les pointages de crédit. Certaines agences d'évaluation du crédit se servent d'une échelle de 300 à 900 points. Vous avez avantage à obtenir un pointage élevé sur cette échelle.

Votre cote de crédit

Certaines agences d'évaluation du crédit évaluent chacun des éléments de vos antécédents en matière de crédit selon une échelle de 1 à 9. Cette cote indique si vous réglez vos factures à temps ou non. Une cote de « 1 » signifie que vous payez vos factures dans les 30 jours avant la date d'échéance. Une cote de « 9 » signifie que vous ne payez jamais aucune facture.

Comment obtenir une copie de mon dossier de crédit? À quelle fréquence le consulter?

Vous devriez vous procurer une copie de votre dossier chaque année. Vous pourrez ainsi assurer le suivi de vos antécédents en matière de crédit.

Vous pouvez recevoir votre dossier de crédit gratuitement par la poste une fois par année. Vous pouvez aussi vous le procurer en ligne moyennant certains frais aussi souvent que vous le désirez. Communiquez avec l'une des agences d'évaluation du crédit au Canada :

Equifax : 1-800-465-7166

www.equifax.com/home/fr_ca

Trans Union : 1-800-663-9980 (à l'extérieur du Québec)

1-877-713-3393 ou 514-335-0374 (au Québec)

www.transunion.ca/ca/home_fr.page

Les bureaux de crédit du Nord inc. : 1-800-532-8784

www.creditbureau.ca



Pour en savoir plus à propos du crédit, consultez « Prenez vos dettes en main » à www.InfoConsommation.ca et cliquez sur le lien « Le crédit et le rétablissement de votre crédit ».

Canada

Ontario

Québec

NOVA SCOTIA

New Brunswick
Brunswick

Manitoba

BRITISH
COLUMBIA

Île-du-Prince-Édouard
CANADA

Government of
Saskatchewan

Alberta

Newfoundland
Labrador

Yukon
Government

Northwest
Territories

Nunavut